

Innovation, transition énergétique et solidarité territoriale : trois décisions majeures pour l'avenir du territoire. Lors de sa séance plénière du jeudi 2 octobre 2025, le conseil métropolitain d'Orléans Métropole a adopté trois projets emblématiques, illustrant son engagement en faveur de la transition écologique, de l'innovation publique et de la cohésion territoriale.

► TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : L'ÉLECTRIFICATION DES BALLONS D'HYDROACCUMULATION

Objectif : Décarboner la production de chaleur et participer à l'équilibrage du réseau électrique national.

Orléans Métropole franchit une étape en électrifiant deux ballons d'hydroaccumulation sur le réseau de chaleur de Fleury-les-Aubrais. Ce projet, mené en partenariat avec DALKIA dans le cadre du contrat ÉCOME, permettra de :

- **Stocker l'électricité verte** (nucléaire, éolien, solaire) lors des pics de production, pour la restituer sous forme de chaleur quand le réseau en a besoin.
- **Réduire les émissions de CO₂** en limitant le recours au gaz naturel, tout en optimisant les coûts énergétiques.
- **Participer à l'équilibrage du réseau électrique** : les ballons pourront s'activer en moins de 15 minutes sur demande de RTE (Réseau de Transport d'Électricité), en échange d'une rémunération.

Chiffres clés :

- **2 MW de puissance cumulée.**
- **447 000 € d'investissement**, entièrement financés par DALKIA, sans impact sur les tarifs pour les usagers.
- 1,2 M€ de gains estimés sur la durée du contrat, répartis entre la concession, les abonnés et la collectivité.

Ce projet pionnier montre comment les réseaux de chaleur peuvent devenir des acteurs clés de la flexibilité énergétique, au service de la transition écologique et de la souveraineté énergétique.

► L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'URBANISME

Objectif : Simplifier et accélérer l'instruction des permis de construire grâce à l'IA.

Orléans Métropole lance, en collaboration avec la Ville d'Orléans et les sociétés GENERIA (Québec) et NEXPUBLICA (France), une expérimentation de 18 mois pour automatiser trois étapes clés :

- Aider les particuliers à déposer des dossiers complets.
- Assister les instructeurs dans l'analyse des demandes et la rédaction des arrêtés.
- Gagner en efficacité tout en garantissant la transparence et la protection des données.

Pourquoi Orléans ? La collectivité, site pilote, traite un volume important de dossiers, idéal pour tester ces outils. Aucun coût pour la collectivité : les partenaires apportent leur expertise et leurs technologies à titre gracieux.

Dans ce cas, L'IA va servir l'intérêt général, en améliorant le service public sans remplacer l'humain. Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche de métropole intelligente et inclusive.



SOLIDARITÉ TERRITORIALE : 370 000 € POUR SOUTENIR LES COMMUNES

Objectif : Accompagner les projets locaux via le Fonds de Solidarité Métropolitaine.

Quatorze projets portés par les communes de Mardié, Ormes, Combleux et Chanteau bénéficieront d'un financement métropolitain, pour un **montant total de 370 000 €**. Parmi eux :

- Écoles : tableaux interactifs, rénovation de toitures, climatisation.
- Transition écologique : pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques.
- Sécurité et cadre de vie : matériel de sauvegarde, aménagement de parvis.

Exemples concrets :

- 300 000 € pour le parvis de l'école et de la bibliothèque d'Ormes.
- 21 450 € pour la toiture du restaurant scolaire de Chanteau.
- 14 500 € pour un véhicule utilitaire à Mardié.

Ce fonds incarne l'engagement pour un territoire équilibré, où chaque commune, quelle que soit sa taille, peut réaliser ses projets.

Prochain conseil métropolitain : Jeudi 20 novembre à 18h (Hôtel de Ville d'Orléans)